

Commune de

Art *M* -sur- eurthe

AB INFO N° 179 | JUIN 2023

L'actu

Pêle-Mêle



Chères Arcquoises, chers Arcquois,

L'été tant attendu est enfin là et nous pouvons maintenant revivre en extérieur.

Tout le monde à l'habitude de dire qu'il est vraiment agréable de vivre à Art-Sur-Meurthe - Bosserville et nous devons faire en sorte que cela continue...

Alors quelques rappels sur l'entretien de nos propriétés, la circulation, le « bien vivre ensemble » qui passent par le respect des uns et des autres.

Le nombre grandissant d'incivilités est inquiétant, et il va nous falloir être vigilant si nous souhaitons préserver notre environnement (enfin, avec l'équipe Municipale, nous serons vigilants).

Les comportements de nos enfants seront les reflets des nôtres, alors ... !!

Je vous souhaite un bel été, d'échanges, de rencontres et de respect.

Et encore bienvenue à nos Sapeurs-Pompiers du nouveau Centre de Secours et d'incendie d'Art-sur-Meurthe

Bien amicalement.

Votre Maire
Jean-Pierre
DESSEIN



Devant ma maison, en toute saison

Bien qu'appartenant au domaine public, l'entretien des trottoirs et caniveaux en limite de propriété **EST À LA CHARGE DES OCCUPANTS DE L'HABITATION (PROPRIÉTAIRES OU LOCATAIRES) ET CE EN TOUTE SAISON***.

Des trottoirs propres et agréables, c'est l'affaire de tous ! L'entretien des trottoirs devant chez soi est un geste citoyen. En balayant, désherbant ou en déneigeant, vous permettez aux agents en charge de la propreté de se concentrer sur d'autres espaces publics (ponts, îlots de voirie, centre des places, allées piétonnes, pistes cyclables...) ou sur le fil d'eau des caniveaux.

Dans le cas d'un habitat collectif, la responsabilité incombe à la copropriété ou son gestionnaire (syndic de copropriété).

* En vertu de l'article n°32 du Règlement Sanitaire Départemental et des arrêtés municipaux ou règlements de police en vigueur dans chaque commune du Grand Nancy.

Comment entretenir le trottoir devant chez soi en toute saison ?

Au printemps et en été, enlever les mauvaises herbes qui poussent devant chez soi permet de garder des espaces publics propres.

 En été, **en période de sécheresse**, il est interdit d'arroser afin d'économiser l'eau.

 En automne, balayer les feuilles mortes qui tombent devant chez soi permet de garder les trottoirs propres, évite aux passants de glisser et garde les caniveaux dégagés en cas de pluie.

Attention : les résidus de balayage ne doivent pas rester sur l'espace public. Pensez à les composter, ils font un bon engrais ! Vous pouvez également les emmener en déchetterie.

 **En hiver**, déneiger ou faire déneiger le trottoir et casser la glace devant sa propriété permet de voir où l'on marche, évite aux passants de glisser et empêche la création de verglas.

Attention : l'emploi de sel est interdit au pied des arbres.

« Au printemps et en été,
je désherbe le trottoir
devant chez moi »



Campagne de recrutement des sapeurs-pompiers volontaires à Art-Sur-Meurthe

ON RECRUTE

SAPEUR-POMPIER VOLONTAIRE

« C'est un truc de mec »

ÉLISA - 28 ANS

Agent de sécurité prévention et standardiste
Sapeur-pompier volontaire à Lunéville

DEVENEZ SAPEUR-POMPIER VOLONTAIRE À Art-sur-Meurthe

LE SERVICE DÉPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS
DE MEURTHE-ET-MOSELLE
RECRUTE
DES SAPEURS-POMPIERS
VOLONTAIRES



ÉCRIVEZ-NOUS !
spv@sdis54.fr

pompiers54.fr [f](https://www.facebook.com/pompiers54) [t](https://twitter.com/pompiers54) [y](https://www.youtube.com/channel/UC...) @sdis54

POURQUOI PAS VOUS ?

- ▶ Avoir entre 16 ans et 60 ans
- ▶ Résider à côté d'un centre d'incendie et de secours
- ▶ Être apte médicalement
- ▶ Satisfaire à une évaluation de la condition physique
- ▶ Jouir de ses droits civiques
- ▶ Ne pas avoir fait l'objet d'une condamnation incompatible avec l'exercice des fonctions
- ▶ Être en situation régulière au regard des obligations du code du service national (Journée d'Appel de Préparation à la Défense, Journée Défense et Citoyenneté, recensement...)

DÉCOUVREZ L'ACTIVITÉ !

La formation dispensée vous permet de vous former aux gestes qui sauvent, à la lutte contre les incendies et aux interventions diverses.

Progressivement au rythme de l'acquisition de vos compétences vous serez engagé sur le terrain.

Les missions confiées aux sapeurs-pompiers volontaires sont principalement :

- les secours à personne	79%
- les incendies	8%
- les accidents de la route	4%
- les opérations diverses	8%
- les opérations exceptionnelles (tempête, inondation)	1%

Les formations et le temps de disponibilité sont programmés en concertation avec vous pour vous permettre de concilier vie professionnelle, vie privée et volontariat (il est possible d'établir une convention avec votre employeur).

PRÊT(E) A VOUS ENGAGER ?



Votre contact à :
CIS Art-sur-Meurthe
52 rue Albert Schweitzer 54510 Art-sur-Meurthe

03 83 17 30 47 cc.len@sdis54.fr

Votre contact en Meurthe-et-Moselle : spv@sdis54.fr
ou consultez notre site internet : www.pompiers54.fr



pompiers54.fr



La route n'est pas une jungle



La circulation des cyclistes, trottinettistes à double sens sur les chaussées à sens unique **n'est pas autorisée** à Art-Sur-Meurthe (arrêté du 25 janvier 2010) pour des raisons de sécurité et ce, considérant la largeur des voies (sauf chemin Stratégique).

Flash Info

Nos offres de soins se renforcent avec l'arrivée d'une
ostéopathe rue du Faubourg Saint Phlin.
Suivez notre actualité pour plus d'informations.



Transport Scolaire

Chers parents,

Anticipez la rentrée scolaire et permettez à votre enfant de voyager dès à présent et gratuitement sur toutes les lignes du réseau Stan :

- Si votre enfant possède déjà un «Pass Gratuit -18 ans», vous devez impérativement renouveler son abonnement chaque année avant la date anniversaire de votre enfant, en renvoyant un justificatif de domicile de moins de 3 mois par email à reseau-stan@keolis.com (en précisant son nom, prénom et sa date de naissance).

Son abonnement sera alors renouvelé pour une année supplémentaire jusqu'à son prochain anniversaire.

Si votre enfant ne possède pas encore le « Pass Gratuit -18 ans » et que vous habitez la Métropole du Grand Nancy, vous pouvez faire la demande d'abonnement :

- sur le site internet du réseau Stan www.reseau-stan.com rubrique «Boutique» (un compte client devra être créé).
- à l'Espace Info Mobilités situé au 2 place de la République à Nancy et ouvert du lundi au samedi de 7h à 19h, en remplissant le formulaire d'abonnement ci-joint.



Karin SPACK-MARCHAND, Arcquoise depuis plus de 20 ans, et Conseillère Principale d'Education en poste dans un grand lycée public de la banlieue Nancéenne, vient de publier son premier essai aux éditions l'Alchimiste intitulé :

« Les tribulations d'une CPE féministe dans un lycée de banlieue ».

C'est un hommage tantôt émouvant, tantôt malicieux à ses élèves d'hier et d'aujourd'hui.

C'est aussi un ouvrage engagé pour sensibiliser contre le sexisme ordinaire, un manuel d'action et de ressources qui promeut l'égalité filles/garçons en milieu scolaire.

Le livre de KARIN SPACK- MARCHAND est en vente au Chartreux. Il est dès lors disponible sur internet (sur le site de l'Alchimiste, FNAC.com, Amazon, Cultura...) et dans toutes les librairies, sur commande.

Voilà le lien vers le site de son éditeur : <https://editionslalchimiste.com/produit/les-tribulations-dune-cpe-feministe-dans-un-lycee-de-banlieue/>



Prochains Rendez-vous

Été 2023

Dimanche 25 juin : Marche Club des supporters du SLUC Basket Nancy.

Mercredi 28 juin : Gala de danse Familles Rurales.

Vendredi 30 juin : Fête de l'école de Parc.

Samedi 8 juillet : Barbecue Familles Rurales.

Vendredi 25 Août : Barbecue Crèche.

Dimanche 27 Août : Brocante du Comité des Fêtes.



Contact / Mairie

1 place de la Mairie, 54510 Art-sur-Meurthe
Tél. : 03 83 56 98 37
secretariat@mairie-art-sur-meurthe.fr
facebook / instagram : Ville d'art-sur-meurthe

Publication

Site internet : artsurmeurthe.fr
Directeur : Jean Pierre Desein | Rédaction : L'équipe municipale | Dépôt légal : A parution
Impression : Par nos soins sur papier recyclé